

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>MODIFICATION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION « GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 32 Votants : 34 Délib. n°7- 20/06/2022</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : lundi 13 juin 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DRAGUÉ Céline (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOTEVOL Claudine (T), DOMENECH Alain (T), NOGUERA Laurence (T), PETIT Vivien (T).

Absents ayant donné pouvoir : ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAU Jacques (T), METLAINE Naïma (T) à CRISTOFOL Françoise (T).

MARTINEZ Marie a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la régie autonome « déchets ménagers et assimilés » adoptés lors du conseil communautaire du 24 février 2022 par délibération n°2.

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'article 7 de ces statuts pour permettre aux 16 conseillers communautaires désignés d'avoir des suppléants.

Article 7 actuel :

Le conseil d'exploitation est composé de 16 conseillers communautaires désignés au sein du conseil communautaire sur proposition du président de la communauté de communes et nommés pour la durée du mandat communautaire.

Article 7 modifié :

Le conseil d'exploitation est composé de 16 conseillers communautaires titulaires et de 16 suppléants désignés au sein du conseil communautaire sur proposition du président de la communauté de communes et nommés pour la durée du mandat communautaire. Il appartient à chaque membre titulaire de demander directement à son suppléant de siéger à sa place le cas échéant.

CONSIDERANT la présentation faite en conseil d'exploitation du service Déchets lors de sa séance le 14 juin 2022, qui a émis un avis favorable,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE la modification des statuts du conseil d'exploitation « Gestion des déchets ménagers et assimilés ».

DESIGNE les 16 membres suppléants du conseil d'exploitation de la régie comme suit :

Commune représentée	TITULAIRE	SUPPLEANT
BELESTA	BOURNIOLE Frédéric	MAILLOLES Jean-Michel
BOULE D'AMONT	BOTEBOL Claudine	OHEIX Yann
BOULETERNERE	TRAFI Pascal	COSTE Claude
CASEFABRE	GOMEZ Claude	VINCENT Jean Jacques
CORBERE	SILVESTRE Joseph	HARIBOU Ali
CORBERE LES CABANES	SOLER Gérard	SURJUS Monique
CORNEILLA LA RIVIERE	LAVILLE René	PROFFIT France
GLORIANES	DRAGUE Céline	SOLATGES Ketty

ILLE SUR TET	PAGES Caroline	AYMERICH Claude
MILLAS	GARSAU Jacques	PETIT Vivien
MONTALBA LE CHATEAU	MARTINEZ Marie	SIRE Alexis
NEFIACH	VILA Patrice	BARNOLE Catherine
PRUNET ET BELPUIG	BONACAZE Benoit	DESSEAUX Françoise
RODES	BIANCHINI Marc	BONMARTEL Jonathan
ST FELIU D'AMONT	OLIVE Robert	BAPTISTE Florence
ST MICHEL DE LLOTES	SOLERE Jean Claude	GATEU Philippe

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président
William BURGHOFFER

